

**NOTICE EXPLICATIVE accompagnant la FICHE DE DIALOGUE
pour l'orientation à l'issue de la CLASSE DE TROISIÈME
Année 2016-2017**

Votre enfant est actuellement en classe de troisième et, dans quelques mois, il vous faudra faire un choix pour son orientation. Cette "fiche de dialogue" permet de définir et d'organiser les étapes permettant d'aboutir à une décision d'orientation. Elle se présente sous la forme d'un livret de 3 pages ; un formulaire de 2 pages sera ajouté en cas de désaccord entre vous et l'établissement de votre enfant. **Une date de remise** de la fiche au professeur principal sera indiquée à chaque étape (en bas de chaque cadre).

➤ **Au second trimestre : DEMANDE(S) DE LA FAMILLE → Intention d'orientation (page 1)**

Vous devez, sur cette fiche de dialogue, exprimer une **intention d'orientation (page 1)**. Le redoublement ne peut être demandé. Il peut être proposé à votre enfant en cas de période importante de rupture des apprentissages scolaires; votre accord écrit sera nécessaire pour la mise en œuvre de ce redoublement. N'hésitez pas à contacter toutes les personnes qui peuvent vous aider : le professeur principal, le conseiller d'orientation-psychologue, le CPE, le chef d'établissement. Le conseil de classe examine votre demande et formule un **avis provisoire (page 2)**. Le conseil de classe peut éventuellement éclairer sa décision par des observations.

Vous prenez connaissance de cet avis et remplissez la partie "**RETOUR DE LA FAMILLE**" (page 2).

➤ **Au troisième trimestre : DEMANDE(S) DE LA FAMILLE → Choix définitif d'orientation (page 2)**

Le dialogue se poursuit et vous exprimez un **choix définitif d'orientation (page 2)**. Le conseil de classe examine ces choix et émet une **proposition** dans la partie "**REPONSE DE L'ETABLISSEMENT**" (page 3) :

- Si la proposition du conseil de classe est conforme à votre demande et que vous l'acceptez, elle devient **décision d'orientation ; la procédure d'orientation est terminée.**
- Si vous n'acceptez pas la proposition, vous demanderez à être reçu par le chef d'établissement qui, après entretien, prononcera une **décision d'orientation** sur un nouveau formulaire. Vous répondrez alors à cette décision dans la partie "**REPONSE DE LA FAMILLE suite au dialogue avec le chef d'établissement**" :
- Si vous n'êtes pas d'accord avec cette décision, vous pouvez demander le maintien de votre enfant dans le niveau de la classe d'origine ou **faire appel** devant une commission qui prononcera alors **la décision d'orientation définitive**. En cas de nouveau désaccord vous pouvez toujours demander le maintien de votre enfant dans le niveau de la classe d'origine.

* **Au troisième trimestre, vous devez remplir en complément de la fiche de dialogue, un 2^e document fourni par le collège et qui concerne les vœux d'affectation de votre enfant pour la prochaine rentrée (lycée et enseignements d'exploration pour une 2nde GT, lycée pro et spécialité pour une 2nde professionnelle ou un 1^{re} année de CAP).**

➤ **L'affectation :**

Pour l'attribution d'une place pour votre enfant dans un lycée public du ministère de l'Education nationale ou de l'Agriculture, **vous remplirez une fiche de vœux** qui vous sera remise au cours du troisième trimestre avant le conseil de classe. A l'issue de la procédure d'affectation, une **décision sera prise par le directeur académique**. Dès la connaissance des résultats de l'affectation (**3^e semaine de juin 2017**), vous devez :

- en cas de réponse favorable aux vœux que vous avez formulés, **procéder à l'inscription administrative dans l'établissement où votre enfant a été affecté** (par internet – sur *scolarité services* par l'intermédiaire du site du collège – **rubrique téléservices**).
- *en cas de réponse défavorable, prendre contact dès le résultat connu avec l'établissement actuel de votre enfant pour étudier les solutions possibles.*

CALENDRIER 2017

DE L'ORIENTATION POST-3^e

2^e Trimestre :

- Distribution de la fiche de dialogue : 13 février 2017
- Retour de la fiche de dialogue (intention) : 6 mars 2017 (professeur principal)
- Conseil de classe : 20-30 mars 2017
- Retour après avis du conseil de classe : 3 avril 2017 (professeur principal)

3^e Trimestre :

- Distribution de la fiche de dialogue : 2 mai 2017
- Retour de la fiche de dialogue (choix définitif) : 19 mai 2017 (professeur principal)
- Conseil de classe : 6 et 8 juin 2017
- Retour après avis du conseil de classe : 12 juin 2017 (professeur principal)